

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 19 décembre 2016 à 20 h

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 09/12/2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents 12 : BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - FAGET Marie-Claire - GALABERT Marie-Josée - GEFFRÉ Valentine - LAMARQUE Caroline - LUSSAGNET Christian - PRETI Frédéric - ROIRAND Jérôme - SEMPÉ Lionel - TRONGUET Christine

formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 1 : SALAFRANQUE Philippe

Absent(s) 2 : TAVERNIER Aurélie - BICHON Jérôme

Procurations 1: SALAFRANQUE Philippe pouvoir donné à PRETI Frédéric

Madame TRONGUET Christine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- compte-rendu des diverses commissions communales
- travaux en cours, projets, devis ...
- délibération actualisation compétences transférées au Syndicat EAU 47 au 01/01/2017
- délibération demande subvention Conseil Départemental église du bourg
- délibération achat terrain Marcadis (Commune/Chassaigne)
- délibération achat chemin Grivet/Rongy
- participation financière MHAD église du bourg
- maison de l'école (avenue des Sports)
- chemin (demande Guy Lamarque)
- chemin (demande Georges Thiers)
- divers (vœux du conseil municipal – chapiteau – vin honneur Sainte Barbe pompiers le 14/01/2017 – défibrillateurs – CLSH revêtement sol - permis construire Chassaigne ...)

44-2016 (1.2 délégation de service public)

APPROBATION ACTUALISATION DES COMPETENCES

TRANSFEREES AU SYNDICAT EAU47 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation,

VU les Statuts du Syndicat Eau47 et notamment les articles :

- 2.1. relatif à la coordination de la gestion publique de l'eau potable et de l'assainissement et appui administratif et technique,
- 2.2. relatif à la gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif et non collectif (compétences opérationnelles à la carte),

VU la délibération de la Communauté d'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS (01/07/16) décidant d'exercer de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, l'exercice de la compétence « Assainissement » (collectif et non collectif) et entraînant la substitution, au sein du Comité syndical d'Eau47, de la CAGV aux 16 communes membres avec transfert d'Eau47

(ALLEZ-ET-CAZENEUVE, CASSENEUIL, CASSIGNAS, CASTELLA, LA CROIX-BLANCHE, DOLMAYRAC, FONGRAVE-SUR-LOT, HAUTEFAGE-LA-TOUR, LAROQUE-TIMBAUT, LE-LEDAT, MONBALEN, SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA, ST-ETIENNE-DE-FOUGERES, ST-ROBERT, STE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE et STE-LIVRADE-SUR-LOT) à compter du 1er Janvier 2017 ;

VU la délibération de la commune de BARBASTE en date du 5 juillet 2016 sollicitant le transfert à Eau47 de la compétence « Assainissement Non Collectif » ;
à compter du 1er janvier 2017.

VU la délibération du Comité syndical d'Eau47 du 17 novembre 2016 approuvant le principe du transfert

- de la compétence «Assainissement Collectif et Non Collectif» par représentation-substitution par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour 16 de ses communes ;

- de la compétence « Assainissement Non Collectif » par la commune de BARBASTE

à compter du 1er janvier 2017,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat,

VU le courrier du Syndicat Eau47 en date du 28 novembre 2016 notifiant la délibération correspondante et sollicitant l'avis de ses membres,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par :

12 voix pour 0 voix contre 0 abstentions

(Monsieur Lionel SEMPÉ, agent d'EAU47, sort de la salle du conseil municipal, ne participe pas à la discussion, ni au vote).

DONNE son accord pour l'actualisation des compétences transférées, à compter du 1er janvier 2017 des collectivités selon le tableau joint,

DONNE son accord pour les adhésions des Collectivités suivantes aux compétences optionnelles à la carte dans le cadre de l'article 2.2. des statuts d'Eau47, à compter du 1er janvier 2017 des collectivités pour les compétences :

- «Assainissement Collectif et Non Collectif» par représentation-substitution par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour 16 de ses communes ;

- de la compétence « Assainissement Non Collectif » de la commune de BARBASTE

VALIDE l'annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées au Syndicat Eau47,

PREND NOTE que ladite actualisation des compétences sera adoptée par Arrêté préfectoral après consultation des membres,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

45-2016 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)

PARTICIPATION FINANCIERE ASSOCIATION MHAD

(Moncrabeau Hier Aujourd'hui Demain) pour la restauration de l'église du bourg

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux un chèque d'un montant de 3000 euros (trois mille euros) déposé par l'Association M.H.A.D. de Moncrabeau (Moncrabeau Hier Aujourd'hui Demain) qui a récolté cette somme pour participer à la restauration de l'église Sainte-Marie-Madeleine située dans le bourg.

Le conseil municipal remercie vivement cette association et les généreux donateurs et accepte cette somme qui sera budgétisée à l'article 1323 « autres subventions d'équipement » et permettra de financer une partie des travaux de restauration prévus.

46-2016 (Domaine et Patrimoine - 3.1 acquisition)

ACHAT PARCELLE TERRAIN LIEU-DIT EGLISE DE MARCADIS

M. le maire expose au conseil que dans le cadre du projet de vente de l'église de Marcadis par la commune de Moncrabeau qui a fait l'objet des délibérations des 17 mars 2016 et 7 juin 2016, il s'est avéré nécessaire d'acheter un morceau de terrain jouxtant ladite église afin de servir de jardin d'agrément.

Monsieur Jean-Christophe CHASSAIGNE, exploitant agricole et propriétaire des terres situées au lieu-dit « Eglise de Marcadis » entourant ladite église, gérant de la SCI du Pays de Serres, contacté par M. le maire, a accepté de vendre à la commune de Moncrabeau une parcelle de terrain jouxtant l'église.

En accord entre les parties, le prix de vente du m² de terrain se fera sur la base de 1 € le m².

Ce terrain à acquérir est situé lieu-dit « Eglise de Marcadis » section I 1088p d'une superficie de 2491 m² (document arpentage établi par Pangéo Conseil, géomètres-experts-associés - 47600 Nérac).

L'église est située lieu-dit « Eglise de Marcadis » section I parcelle 583 superficie 360 m²

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2017 du montant nécessaire à l'acquisition,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire :

- émet un avis favorable pour l'achat, à M. Jean-Christophe CHASSAIGNE, gérant de la SCI du Pays de Serres, de la parcelle située à « Eglise de Marcadis » – section I 1088p d'une superficie de 2491 m² au prix de 1 € le m² soit 2491 €.

- Précise que tous les frais concernant cette acquisition (frais de géomètre, acte(s) notarié(s) et autres) seront à la charge de la commune de Moncrabeau,

- Autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DIVERS

DEMANDE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR TRAVAUX EGLISE DU BOURG

Le conseil municipal charge le maire de présenter le dossier de demande de subvention pour des travaux de rénovation de l'église Sainte Marie Madeleine au bourg.

ACHAT BANDE TERRAIN LIEU-DIT LESCOUT

Afin de permettre l'accès, par les camions et engins agricoles, aux habitations et aux parcelles agricoles situées de part et d'autre du chemin menant à « La Palombière d'Henri » située lieu-dit Carreteron, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain de 6 mètres de large le long de la parcelle O 232 lieu-dit Lescout appartenant à Madame GROS Cécile et de la parcelle O 233 lieu-dit Pharidot appartenant à Monsieur RONGY Charles.

Le conseil municipal émet un accord de principe pour cette acquisition.

Monsieur le maire est chargé de contacter les propriétaires de ces parcelles pour obtenir leur consentement et fixer les dispositions de cette acquisition par la commune (superficie, prix du mètre carré, frais divers ...)

CHEMIN – DEMANDE DE MONSIEUR GUY LAMARQUE

Réponse à lui faire mais lui demander de faire une demande écrite avant tout.

CHAPITEAU

Proposition d'achat d'un chapiteau d'occasion de 60 m² auprès d'un particulier au prix de 500 € accepté à l'unanimité.

MAISON DE L'ECOLE (Avenue des Sports)

3 architectes contactés (Husson – Canton – Galissaire) pour l'établissement de devis de missions « étude de faisabilité et coût estimatif des travaux de rénovation de la maison de l'école »

ACHAT DEFIBRILLATEURS

Monsieur Jean-Jacques BERTALOT se charge auprès de Groupama de voir s'il est possible de se procurer des défibrillateurs via Groupama. Dans la négative, 3 devis seront établis.

CENTRE DE LOISIRS

Revêtements de sols à changer à l'étage : dépose et repose par l'entreprise BUFAUMENE.
Accord à l'unanimité.

CANDIDATURE MNS 2017

Dépôt d'une candidature pour les 2 mois d'été par un MNS titulaire du BEESAN.
Le maire va organiser un entretien avec le candidat.

ECOLE MATERNELLE

Travaux de pose de grillage + portail maternelle : faire établir un 2^{ème} devis.
Une subvention a été demandée dans le cadre du programme de sécurisation des écoles.

COMMISSION COMMUNALE DU PERSONNEL

Le maire indique aux conseillers que les entretiens professionnels annuels du personnel communal sont en cours.

COMMISSION RECEPTIONS

Vœux du conseil municipal : Dimanche 15 janvier 2017

- Sainte Barbe Pompiers : Samedi 14 janvier 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h
Les délibérations prises en séance du conseil municipal du 19 décembre 2016 portent les numéros 44-2016 à 46-2016

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
44-2016	1.2	Délégation de service public	Approbation actualisation des compétences transférées au Syndicat EAU47 à compter du 1 ^{er} janvier 2017	2016/28
45-2016	7.1	Finances locales – décisions budgétaires	Participation financière association MHAD pour travaux église du bourg	2016/28
46-2016	3.1	Domaine et patrimoine - acquisition	Achat parcelle terrain lieu-dit église de Marcadis	2016/28